



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 25 Novembre 2024

DCS n°2024-18
Date de convocation : 15 Novembre 2024
Délégués en exercice : 48
Titulaires : 24 Suppléants : 3 Absents non remplacés : 21
Quorum : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Claude MOREL, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Jacques DEMANSE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme. Dominique ANCEY
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Louis DRIEY représenté par Mme. Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), Mme Annick DUBOIS (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Yann Bompard (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Décision modificative n°1 – Exercice 2024

Rapporteuse : Pascale BORIES



La Présidente explique que cette décision modificative s'inscrit dans la continuité de la délibération précédente sur la mise en œuvre de la M57 et des nouveautés qui l'accompagnent en matière d'amortissement. En M57 les biens s'amortissent dorénavant au prorata temporis.

Le crédit budgétaire dédié aux écritures d'amortissements de l'exercice 2024 a mal été évalué.

Il convient d'augmenter les crédits budgétaires de manière à permettre le mandatement des écritures d'amortissement de l'année.

La Présidente propose de rectifier le Budget 2024 par une modification de la répartition des crédits sans appel à cotisation supplémentaire, comme suit :

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-82261 : Honoraires médicaux et paramédicaux	22 913.23 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 913.23 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	22 913.23 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 913.23 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 913.23 €	22 913.23 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 265.06 €
R-28181 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 257.94 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	831.68 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 240.55 €
R-28185 : Amort. matériel de téléphonie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	318.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 913.23 €
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	18 413.23 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	18 413.23 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185 : Matériel de téléphonie	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	22 913.23 €	0.00 €	22 913.23 €
Total Général		22 913.23 €		22 913.23 €

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le lundi 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE cette décision modificative n°1 du BP 2024 telle que décrite ci-dessus,

La délibération est adoptée.



Vote du Comité :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale Bories

